



Formulaire d'annonce pour les cafés / restaurants

Type d'annonce

- Ouverture d'établissement
- Fermeture d'établissement
- Changement de responsable de la sécurité alimentaire
- Changement d'adresse

Adresse physique de l'établissement

* Nom / Enseigne _____

* N° REE _____ N° IDE _____

* Rue, N° _____

* N° postal, Localité _____ - SUISSE

* N° de téléphone _____

E-mail _____

Infos et adresse privée de la personne responsable de la sécurité alimentaire

Cette personne est mandatée par la direction de l'établissement ou de l'entreprise pour répondre devant les autorités d'exécution de la sécurité des produits en tant que personne responsable selon les articles 2 et 73 de l'Ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels (ODAIUOs, RS 817.02).

Depuis le 1^{er} mai 2018, le responsable doit être au bénéfice d'une adresse professionnelle en Suisse (art. 73, ODAIUOs, RS 817.02). Cette dernière correspond normalement à l'adresse physique de l'établissement.

S'agissant d'un café / restaurant, le responsable est généralement la personne détentrice du Diplôme de cafetiers, restaurateurs et hôteliers (anciennement patente)

* Madame Monsieur

* Nom _____

* Prénom _____

* **Fonction au sein de l'établissement** _____

* Date de naissance _____

* Rue, N° _____

* N° postal, Localité _____

* N° de téléphone _____

E-mail / Fax _____

* **Date d'entrée en fonction en tant que personne responsable :** _____

Date de cessation d'activité en tant que personne responsable : _____

Autres adresses (si différente de l'adresse physique)

Adresse de correspondance

- SUISSE

Adresse de facturation

- SUISSE

Remarque importante :

Toute modification des données concernant l'établissement (ex : fermeture, changement de personne responsable, ...) doit être **spontanément annoncée dans un délai de 14 jours** au moyen de la version actualisée du présent formulaire d'annonce.

Validation par signature

Les indications données ci-dessus me concernant sont exactes et complètes.

* Nom _____ Prénom _____

* Lieu, date _____ Signature _____

Ce formulaire de 2 pages dûment complété et signé doit être envoyé au SCAV (courrier, fax, e-mail)

Les champs en bleu précédés du symbole " * " doivent être obligatoirement remplis

Un formulaire mal complété et/ou non signé sera considéré comme irrecevable

Base légale :

Obligation d'annoncer - Art. 20 de l'ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels (ODAIUOs, RS 817.02)

1 Quiconque exerce une activité relevant de la manipulation des denrées alimentaires est tenu d'annoncer cette activité à l'autorité cantonale d'exécution compétente

2 Le devoir d'annonce ne s'applique pas à la remise occasionnelle de denrées alimentaires dans le cadre limité d'un bazar, d'une fête scolaire ou autre du même genre.

3 Les changements d'activité importants susceptibles d'avoir des conséquences sur la sécurité des denrées alimentaires, de même que la cessation d'activité doivent être annoncés également.